****

**Règlement des Cani-Rando et des Toutous balades**

En étant inscrit et en participant aux sorties, vous attestez avoir pris connaissance de ce

règlement et vous vous engagez à le respecter.

***SOUS QUELLES CONDITIONS MON CHIEN EST-IL ACCEPTE ?***

- Les chiens doivent être identifiés, vaccinés, vermifugés, à jour de leurs vaccins et en bonne santé

- Toutes les races et tailles de chiens sont acceptées à partir de 12 mois

- Les chiennes en chaleur ne seront pas acceptées

- Votre chien est sous la responsabilité et la vigilance de son propriétaire en tout temps et pour toute blessure

qu’il peut causer. Le propriétaire veillera à ce que son (ses) chien (s) ne devienne(nt) envahissant avec le/les

chien(s) moins à l’aise avec leurs congénères.

- Le propriétaire doit être capable de maîtriser son chien en toute circonstance

- Votre chien doit être sous la surveillance d’une personne majeure durant toute la sortie

- Pour les chiens peu sociables, l’organisateur peut imposer une muselière.

Les promenades se font de préférence sans laisse/longe (lorsque les conditions le permettent) afin que tous

les chiens puissent courir, se défouler et interagir entre eux de manière naturelle.

Toutefois, vous n’êtes pas obligé de détacher votre chien si vous ne vous sentez pas capable de le maîtriser.

L’organisateur vous invite alors à utiliser une longe durant la balade, vous serez ainsi rassuré et votre chien

pourra profiter de ses copains.

***MATERIEL CANIN A PREVOIR POUR LES SORTIES***

- Les colliers étrangleurs / semi étrangleur / à pointe/ etc…sont interdits pour des raisons de sécurité. En effet,

lors des mouvements de jeux avec les autres chiens, ils peuvent provoquer de graves accidents (risque que

les mâchoires ou les dents restent coincées). L’organisateur recommande donc le port d’un collier plat ou

idéalement d’un harnais.

- Merci de vous munir de sachets de ramassage de déjections. En effet, dans certains lieux préservés, il peut

vous être demander de ramasser les « cadeaux » de votre chien

- Merci de garder à votre disposition une laisse/longe afin de pouvoir rattacher rapidement votre chien en cas

de nécessité

- Les sorties sont aussi l’occasion de parfaire l’éducation de votre chien, n’hésitez donc pas à vous munir de

friandises pour récompenser les bons comportements

**RÉSUMÉ DU MATERIEL À AVOIR :** harnais ou collier plat (obligatoire), laisse ou longe (obligatoire), sachets

pour les déjections (obligatoire), muselière (si besoin), friandises (optionnel)

LA TENUE EN LONGE PEUT ÊTRE EXIGÉE PAR L’ORGANISATEUR, TOUT COMME LE PORT DE LA MUSELIÈRE, ET CE À TOUT MOMENT

Page 2 sur 2

***JE SOUHAITE PARTICIPER A UNE SORTIE***

Pour des questions d’organisation, et afin que le balades se passent dans les meilleurs conditions possibles, merci de bien vouloir prendre en compte les points suivants.

***Pour participer à une balade :***

- L’inscription au cani-rando ou toutous balades, vaut acceptation du règlement

- merci de nous rejoindre au point de rendez-vous fixé et d’être présent à l’heure indiquée

- prévoir un équipement adapté et adéquate en fonction de la météo et du parcours emprunté (des chaussures de marches ou des bottes adaptées seront des atouts dans ce type d’activité)

***Retards, désistements, annulations :***

- en cas de retard, merci de prévenir l’organisateur de la sortie

- l’organisateur se réserve le droit d’annuler la balade en raison de conditions climatiques défavorables

***QUELQUES REGLES DE SAVOIR VIVRE***

- ne pas caresser les chiens des autres sans autorisation préalable du propriétaire

- ne pas donner de nourriture/friandises aux chiens qui ne vous appartiennent pas, certains peuvent avoir des

allergies, des régimes stricts à respecter, ou encore être dans une phase d’apprentissage

- tout actes de violence, de mauvais comportement envers d’autres participants ou envers le chien d’une autre

personne ou de son propre chien, peut entraîner l’exclusion

- chaque propriétaire est responsable de son(ses) chien(s). Par conséquent merci de respecter les

promeneurs/joggeurs/cyclistes etc que l’on aurait l’occasion de croiser. Pensez à rappeler vos chiens avant

qu’ils arrivent sur ces personnes.

***INFORMATION DIVERSES***

- L’organisateur est couvert par sa responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA et est titulaire du certificat de capacité.

- En aucun cas, le propriétaire ne pourra tenir l’organisateur responsable des accidents provoqués par son chien.

- Les mineurs sont sous la responsabilité des parents et seulement de ceux-ci et ne peuvent participer à la balade sans être accompagné.

- Pour des raisons logistique, le groupe est limité à 7 personnes par ballade (sans le(les) organisateur(s) )

VOUS AVEZ TOUT A FAIT LE DROIT DE NE PAS ÊTRE D’ACCORD AVEC CERTAINS POINTS

ÉNONCÉS, MAIS SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LE RÈGLEMENT, VOUS NE POURREZ

MALHEUREUSEMENT PAS PARTICIPER AUX BALADES PROPOSÉES.

Le jour de la balade, l’organisateur exigera de vous la signature d’une attestation mentionnant « j’atteste sur l’honneur avoir pris connaissance du règlement des toutous balades et/ou cani-rando organisées par Teena&Co et m’engage à le respecter. En cas de non-respect, je suis conscient que l’organisateur pourra me refuser l’accès à la balade ».

En cas de refus de signature du document, vous ne pourrez pas participer à la ballade.

Nous vous remercions pour votre compréhension, et …. Bonne balade !!!